

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

A partir du lundi 23 janvier 2012

A la maison de l'enfance

De 8h30 à 18h30

Inscription

Le dossier d'inscription doit être rendu complet à la maison de l'Enfance conformément aux dates indiquées. Toute inscription après cette date devra être justifiée par une demande de dérogation adressée à la directrice de l'A.L.S.H. Un dossier d'inscription, une fiche sanitaire de liaison (qui est obligatoire), une attestation d'assurance (responsabilité civile) seront demandés.

Possibilité de se procurer un dossier d'inscription à la Mairie, à l'espace multimédia ou à la bibliothèque.

Aucune inscription et réservation ne se font par téléphone.

Les compléments

Une participation communale de 5,35 € par jour est attribuée à tous les enfants résidant sur la commune.

Aucun remboursement ne sera effectué après déductions faites (bons loisirs + aide aux temps libres + 5,35 €/jour)

Les annulations

Attention : En cas d'absence sans demande d'annulation préalable, le remboursement ne sera pas effectué.

En cas de maladie, le remboursement se fera uniquement après 48 h. sur présentation d'un certificat médical remis à la directrice du centre.

Le paiement

Les factures seront envoyées à la famille après la fin du centre aéré (début mars 2012). Les paiements sont à effectuer à la mairie à l'ordre du trésor public par chèque ou espèces.

Les chèques vacances ne sont pas acceptés. L'avis de non-imposition, les bons loisirs (CAF), les documents MSA sont à remettre au moment de l'inscription ainsi que tous les formulaires des comités d'entreprises dont la participation peut être déduite.



Accueil de loisirs sans hébergement
pour les enfants scolarisés
de 4 à 14 ans

Du lundi 13 au vendredi 24 février 2012
à la maison de l'enfance



Nos partenaires :



PROGRAMME FEVRIER 2012 :

1^{ère} semaine (du 13 au 17 février 2012) :



L'ALSH au pays de l'or noir

Du pétrole dans ta voiture, du pétrole dans ton ordinateur, du pétrole dans tes vêtements,... du PETROLE PARTOUT !! Viens découvrir de façon ludique son origine, son utilisation. Mais peut-on s'en passer ?

Sortie prévue à "Pétale de bougie" à Gerbépal pour la fabrication d'une bougie 100 % naturelle... et sans pétrole bien sûr !!!

Inscription jusqu'au 8 février



2^{ème} semaine (du 20 au 24 février 2012) :

Le carnaval des animaux

Le carnaval tout en couleur chez nos amis les bêtes. Lions, girafes, singes, éléphants, chiens, chats... La vie des animaux en plein cœur de la maison de l'enfance. Venez les voir, ils vont vous raconter leurs histoires.



Inscription jusqu'au 15 février

Déroulement du séjour :

A la maison de l'enfance

A partir de 9h00 jusque 17h00

188 rue Alphonse Daudet - 88650 ANOULD

Tél: 03 29 57 06 23

Port: 06 23 95 27 81

TARIFS 2012

➤ **Semaine de 5 jours :**

* **63,50€** Enfants de la commune (famille non imposable)

* **65€** Enfants de la commune (famille imposable)

* **83,50€** Enfants extérieurs à la commune (famille non imposable)

* **85€** Enfants extérieurs à la Commune (famille imposable)

Garderie à la maison de l'enfance à partir de :
7h00 jusque 9h00 et de 17h00 à 19h00

Horaires	non imposable	imposable
7h00 à 7h30	0.26€	0.31€
7h30 à 8h00	0.26€	0.28€
8h00 à 8h30	0.26€	0.28€
8h30 à 9h00	0.26€	0.28€
17h00 à 17h30	0.31€	0.33€
17h30 à 18h00	0.31€	0.36€
18h00 à 18h30	0.52€	0.57€
18h30 à 19h00	0.52€	0.57€

***Repas en liaison froide fourni par AVENANCE.
Petite collation le matin de 7h30 à 8h30 offerte.
Aucun goûter n'est permis le matin sauf les fruits.
Le goûter de l'après-midi est prévu.***